

Handwritten: y. ni trap

28.6.83

REPUBLIQUE RWANDAISE

/N.M.C./

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B.P. 60 KIGALI.

Kigali, le...22/4/83.....

N° 17/06/031/ 696 /83

Monsieur le Bourgmestre de la Commune
Urbaine de Nyarugenge
KIGALI.

S/Couvert de Monsieur le Ministre
de l'Intérieur
KIGALI.

P.° Secrétaire Général
KANYARUSHOKI Clavel

Objet : Suivi du P.M.E.

A traiter par *AA Egon*
Date entrée: 23-6-83
No Classement: 13340/83

Monsieur le Bourgmestre,

Me référant à la lettre n° 08/04/010/284 du 13 Janvier 1983 adressée par le Ministre des Travaux Publics au Directeur de COOPIBO, désignant la Commune Nyarugenge comme successeur des Compagnons Bâtisseurs dans la gestion et l'administration du programme des Maisons économiques de Nyamirambo et dont copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les éléments importants à respecter pour l'efficacité du suivi de ce programme d'habitat social.

Tout d'abord, il faut procéder dans les meilleurs délais à la création au sein de vos services d'un service chargé de la gestion du P.M.E. et nommer officiellement son responsable. Le service à créer devra travailler sous le contrôle du Comité de gestion qui devrait comprendre la Commune Urbaine, la Caisse Hypothécaire et les Banques Populaires dans la mesure où elles participeront au financement du P.M.E.

Ensuite un Conseil d'Administration dont la Présidence sera assurée par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire devra être mis sur pied et regroupera en plus du Comité de Gestion, les administrateurs venant des autres services concernés : les services ayant dans leurs attributions l'urbanisme, l'habitat et la coordination des projets. Un commissaire aux comptes sera également nommé par le Ministère des Finances. Bien entendu, c'est vous-même qui devrez répondre de la gestion du P.M.E. devant le Conseil d'Administration. Cette nouvelle structure devrait être prête à prendre la relève sans tarder, conséquemment à la lettre du Ministre des Travaux Publics. Il vous appartient donc de faire les démarches nécessaires pour sa mise en place.

Concernant le financement de ce programme, il faut noter que la formule actuelle devrait être maintenue car elle est plus avantageuse pour les basses et moyennes couches de la population urbaine. Pour ce faire, la Commune Urbaine, avec l'appui des pouvoirs publics essaiera de trouver, un partenaire financier qui satisfait à cette exigence, pour pouvoir servir le grand nombre de personnes visées dans cette catégorie.

La réussite de cette expérience, et son impact sur l'amélioration du niveau de vie de la population à faibles revenus, devront permettre d'implanter ce genre de projet dans les autres Centres Urbains.

.../...

C'est pourquoi j'ose espérer que toutes les autorités concernées qui ne lisent en copie, prendront les dispositions nécessaires en ce qui les concernent pour vous faciliter la tâche.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

GATABAZI Félicien.

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI.
- Monsieur le Directeur de Coopibo
C/O Secrétariat Coopibo
B. 3030 HEVERLEE, BELGIQUE
- Monsieur le Directeur du Bureau
d'Orientation des Banques Populaires
KIGALI.

Dr KAYIHURA Vincent
Secrétaire Général



C'est pourquoi j'ose espérer que toutes les autorités concernées qui ne lisent en copie, prendront les dispositions nécessaires en ce qui les concernent pour vous faciliter la tâche.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Développement Communautaire

GATABAZI Félicien

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI.
- Monsieur le Directeur de Coopibo
C/O Secrétariat Coopibo
B. 3030 HEVERLEE, BELGIQUE
- Monsieur le Directeur du Bureau
d'Orientation des Banques Populaires
KIGALI.

Dr KAYIHURA Vincent
Secrétaire Général



g. w. trap

28.6.83

REPUBLIQUE RWANDAISE

/N.M.C/

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
B.P. 60 KIGALI.

Kigali, le...22/4/83.....
N° 17/06/031/ 696 /83

Monsieur le Bourgmestre de la Commune
Urbaine de Nyarugenge
KIGALI.

S/Couvert de Monsieur le Ministre
de l'Intérieur
KIGALI.

P.° Secrétaire Général
KANYARUSHOKI Clavel

Objet : Suivi du P.M.E.

A traiter par *AA Econ*
Date entrée *23-6-83*
N° Classement *73340/83*

Monsieur le Bourgmestre,

Me référant à la lettre n° 08/04/010/284 du 13 Janvier 1983 adressée par le Ministre des Travaux Publics au Directeur de COOPIBO, désignant la Commune Nyarugenge comme successeur des Compagnons Bâtisseurs dans la gestion et l'administration du programme des Maisons économiques de Nyamirambo et dont copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les éléments importants à respecter pour l'efficacité du suivi de ce programme d'habitat social.

Tout d'abord, il faut procéder dans les meilleurs délais à la création au sein de vos services d'un service chargé de la gestion du P.M.E. et nommer officiellement son responsable. Le service à créer devra travailler sous le contrôle du Comité de gestion qui devrait comprendre la Commune Urbaine, la Caisse Hypothécaire et les Banques Populaires dans la mesure où elles participeront au financement du P.M.E.

Ensuite un Conseil d'Administration dont la Présidence sera assurée par le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire devra être mis sur pied et regroupera en plus du Comité de Gestion, les administrateurs venant des autres services concernés : les services ayant dans leurs attributions l'urbanisme, l'habitat et la coordination des projets. Un commissaire aux comptes sera également nommé par le Ministère des Finances. Bien entendu, c'est vous-même qui devrez répondre de la gestion du PME devant le Conseil d'Administration. Cette nouvelle structure devrait être prête à prendre la relève sans tarder, conséquemment à la lettre du Ministre des Travaux Publics. Il vous appartient donc de faire les démarches nécessaires pour sa mise en place.

Concernant le financement de ce programme, il faut noter que la formule actuelle devrait être maintenue car elle est plus avantageuse pour les basses et moyennes couches de la population urbaine. Pour ce faire, la Commune Urbaine, avec l'appui des pouvoirs publics essaiera de trouver, un partenaire financier qui satisfait à cette exigence, pour pouvoir servir le grand nombre de personnes visées dans cette catégorie.

La réussite de cette expérience, et son impact sur l'amélioration du niveau de vie de la population à faibles revenus, devront permettre d'implanter ce genre de projet dans les autres Centres Urbains.

.../...